

Janvier 2009

Lampes fluo-compactes, limiter l'utilisation !

Attention !

Il est prévu qu'en 2012 il n'y ait plus une seule lampe à filaments chez les distributeurs. Les lampes fluo-compactes à économie d'énergie doivent les remplacer et pourtant celles-ci posent quelques problèmes de rayonnement électromagnétique.

En 2007 nous avons réalisé en collaboration, avec Arca Iberica en Espagne, une étude sur ces lampes et nous avons pu remarquer que celles-ci émettent des champs électromagnétiques radiofréquences très élevés, jusqu'à 300V/m à l'allumage, avec des valeurs moindres tout au long de leur utilisation.

En conséquence, face au risque de santé public, il y a des précautions à prendre :

- 1-éviter de les utiliser en lampe de chevet, en lampe de bureau
- 2-s'éloigner de plus d'un mètre lors d'une station prolongée.

Ces lampes peuvent notamment générer des dysfonctionnements sur les appareils électriques et électroniques placés à proximité (ordinateur, TV, téléphone portable, radio) mais aussi sur les appareils d'assistance médicale comme les pompes à médicaments, les pacemakers, les appareils auditifs...

L'INERIS avait d'ailleurs précisé dès 2002 que ces lampes étaient des émetteurs parasites perturbant la mesure du taux d'exposition aux champs électromagnétiques générés par les antennes relais de téléphonie mobile dans les habitations. En 2008 une étude publiée par SUPELEC et le CSTB a d'ailleurs confirmée les résultats obtenus par le Criirem tant sur le bruit de fond Radiofréquence (0.3V/m) que sur le rayonnement spécifique de ces lampes fluo-compactes (80 à 380 V/m).

Il est donc très important de limiter l'usage de ces lampes à basse consommation, et de prendre des précautions d'utilisation.

Nous conseillons donc de conserver les anciennes lampes à filament jusqu'à ce que les fabricants fournissent des lampes fluo-compactes garantissant un rayonnement électromagnétique respectueux de la santé des consommateurs.

Le Criirem